



**APPEL A CONSULTATION  
POUR L'IMPLANTATION ET L'INSTALLATION  
DU PAVILLON ÎLE-DE-FRANCE :**

**ESPACE INSTITUTIONNEL ÎLE-DE-FRANCE  
ET STANDS DE VENTE DES ENTREPRISES AU :**

**Salon International de l'Agriculture 2017  
Du 25 février au 05 mars 2017**

Porteur du projet  
CERVIA Paris Île-de-France  
43 Boulevard Haussmann  
75009 Paris

En charge du suivi du projet : Lucie Rolland  
01 55 34 37 12 – [lucie.rolland@cervia.fr](mailto:lucie.rolland@cervia.fr)

DATE LIMITE DE REMISE DES PROPOSITIONS :  
**Jeudi 24 novembre 2016**



Chapitre 1 : CONTEXTE .....	3
A/ Le porteur du projet .....	3
B/ L'Agriculture francilienne .....	3
C/ Objectifs du Salon de l'Agriculture 2017 pour l'ILE-DE-FRANCE .....	4
Chapitre 2 : MISSIONS DU PRESTATAIRE.....	5
A/ Travail du prestataire.....	5
B/ Délais en amont du salon .....	5
C/ La réponse au présent Appel à Consultation.....	6
D/ Critères de jugement des offres .....	6
E/ Engagements du prestataire.....	6
Chapitre 3 : SALON DE L'AGRICULTURE 2017 .....	7
A/ Thématique générale pour l'Ile-de-France pour son pavillon sur le Salon international de l'agriculture 2017 .....	7
B/ Constitution du pavillon ILE-DE-FRANCE .....	7
C/ L'Espace Institutionnel.....	8
1 : Aménagement global de l'espace institutionnel.....	8
2 : Espace VIP.....	8
3 : Espace VISITEURS .....	10
4 : Signalétique .....	12
1. Signalétique haute.....	12
2. Habillage des poteaux .....	12
D/ Les Stands de vente.....	12
1 : Les ilots collectifs de vente.....	13
2 : Les stands nus.....	13
3 : Signalétique .....	14
1. Enseigne exposant.....	14
2. Autre signalétique .....	14
Chapitre 4 : MODALITES D'EXECUTION DE LA PRESTATION .....	15
A/ Conduite de la prestation.....	15
B/ Procédure de marché du CERVIA Paris Île-de-France .....	15
C/ Durée du marché.....	15
D/ Durée d'exécution de chaque prestation.....	15
E/ Résiliation pour cas de force majeure.....	15
F/ Modalites de paiement .....	15
Chapitre 5 : DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION .....	16
Chapitre 6 : ANNEXES.....	16



## **Chapitre 1 : CONTEXTE**

### **A/ Le porteur du projet**

Le pavillon ILE-DE-FRANCE au Salon de l'Agriculture 2017 est porté par le CERVIA en tant qu'organisme associé, en délégation de la Région ILE-DE-FRANCE.

Le CERVIA constitué de professionnels au sein de ses instances statutaires (cf. [www.cervia.fr](http://www.cervia.fr)) travaille en concertation avec la Région, les chambres d'agriculture, les jeunes agriculteurs et l'AEV (organisme associé de la Région ILE-DE-FRANCE en charge de la protection des espaces agricoles périurbains) pour bâtir cette édition 2017.

Le CERVIA Paris Île-de-France est un organisme associé à la Région ILE-DE-FRANCE, dédié au soutien, à l'accompagnement et au développement économique des entreprises agricoles et alimentaires franciliennes ainsi qu'à la valorisation des métiers, des filières et des territoires.

Trois missions principales :

- Développer une image alimentaire et agricole pour l'Île-de-France,
- Accompagner les filières et les entreprises,
- Être l'organisme ressource, expert et facilitateur auprès de ses publics.

Les enjeux Franciliens sur lesquels le CERVIA s'appuie pour ses missions sont :

- Maintien des terres agricoles,
- Emergence de l'offre alimentaire d'Île-de-France, en valorisant les productions du territoire en les rendant plus visibles auprès des consommateurs (12 millions de consommateurs - 1<sup>er</sup> bassin européen de consommation) et de l'ensemble des professionnels de la filière (plus de 50 000 professionnels),
- Développement économique des entreprises du secteur agricole et alimentaire et implantation et transformation sur le territoire.

Le CERVIA Paris Île-de-France est à l'initiative depuis 2011 de la démarche collective MANGEONS LOCAL EN ÎLE-DE-FRANCE.

### **B/ L'Agriculture francilienne**

Aux portes d'une des plus importantes métropoles d'Europe, l'Île-de-France est un ensemble de terroirs agricoles, représentant 49% du territoire. Deux-tiers de ses communes sont rurales. Elle produit suffisamment de blé pour nourrir ses 12 millions d'habitants.

Les exploitations « grandes cultures » représentent près de 93% de sa surface agricole. L'Île-de-France est en effet une grande productrice de céréales, betteraves, de pois, d'orge et de féveroles (plantes légumineuses).

Une région également spécialisées en maraichage et arboriculture qui se place au premier rang des régions productrices de salades (hors laitues), et deuxième rang pour les oignons blancs, persil et cresson. Les principaux fruits sont les pommes, poires, cerises, prunes et framboises, cultivés sur près de 1 000 ha.

L'élevage n'occupe plus une place aussi prépondérante qu'au siècle dernier. Les étables laitières produisent 43 millions de litres de lait par an, valorisés notamment par deux AOP Brie Meaux et Brie



de Melun. Les élevages de bovins allaitants, un peu plus nombreux, produisent majoritairement des veaux broutards destinés à l'export pour être engraisés en Italie. Toutes les productions demeurent représentées et le territoire comporte aussi des élevages de chèvres, de moutons, de porcs et de volailles. L'apiculture est aussi notable.

Le dynamisme de l'agriculture francilienne puise ses racines dans des siècles de savoir-faire et dans la qualité de ses terres. La plaine de Chailly-en-Bière (Seine-et-Marne) et la Plaine de Montesson sont réputées pour leurs produits maraichers tandis que le plateau de Saclay (Yvelines et Essonne) se montre plus propice à la culture céréalière.

Plus de 570 000 hectares sont gérés par les exploitants agricoles (plus de 5 000 exploitations agricoles, soit près de 49 % de la surface de la région). La Seine-et-Marne est le département le plus rural d'Ile-de-France (56% de surface agricole utile), suivi de l'Essonne (48%), du Val-d'Oise (46%) et des Yvelines (39%). Près des 2/3 des communes franciliennes ont une « morphologie rurale dominante ». Cf. *annexe 1 : Mémento de la statistique agricole*

## **C/ Objectifs du Salon de l'Agriculture 2017 pour l'ILE-DE-FRANCE**

La Région ILE-DE-FRANCE et l'ensemble de ses partenaires ont pour ambition d'organiser une représentation régionale de l'agriculture francilienne forte pour cette édition 2017.

### **Les objectifs sont :**

- Promouvoir et représenter l'AGRICULTURE FRANCILIENNE, valoriser et exprimer fortement ses atouts **dans toute sa diversité** : modernité et tradition ; circuit court et développement à l'export ; diversification agro-tourisme et monoculture ; agriculture connectée et ruralité...
- Une SMART agriculture innovante et connectée,
- Une agriculture qui s'adapte, tournée vers son territoire, ouverte,
- Un stand **Agricole pour et avec** les agriculteurs,
- Une valorisation de ses principales cultures et productions :
  - Une nécessité de mettre en lumière de manière forte la filière céréalière, grandes cultures et dans toute sa diversité (blé, orge, ...).
  - Une valorisation des filières agricoles de l'amont vers l'aval : blé-farine-pain, élevage laitier – atelier de transformation fromage,
  - Ses filières spécialisées : maraichage et arboricole ; élevage laitier et viande, horticole et pépinière,
  - Ses productions emblématiques : Brie de Meaux et Brie de Melun AOP, cresson de Méréville, champignon de Paris, menthe poivrée de Milly, miel du Gâtinais, agneau d'IDF, volaille du gâtinais.
- Mettre en avant la politique agricole de la Région ILE-DE-FRANCE en faveur de ses professionnels et du territoire (49% de terres agricoles).
- Pour les Franciliens, mettre en avant la proximité de leur agriculture (valorisation de la marque Bienvenue à la Ferme : 70 exploitations à découvrir à quelques kilomètres de chez eux)

**Pour mémoire** : le SIA est un salon grand public, il faut donc exprimer des messages clairs, attractifs et un bénéfice immédiat pour ses visiteurs.

*Cf. annexe 2 : plaquette de présentation SIA 2017*

## Chapitre 2 : MISSIONS DU PRESTATAIRE

### A/ Travail du prestataire

Le prestataire aura à sa charge l'implantation et l'aménagement de l'espace régional incluant le stand institutionnel et les stands de vente sur le Salon de l'Agriculture 2017.

Cette prestation inclue :

- Conception du plan d'implantation et vues 3D de l'espace institutionnel et des stands de vente
- Elaboration des plans techniques
  - Elévation
  - Plans des élingues
  - Plans des compteurs et arrivées électriques
  - Plans des arrivées d'eau
- Conception et installation des aménagements de stands
- Conception et installation de l'ensemble de l'installation et des branchements électriques
- Conception et installation de la signalétique haute
- Conception et installation de la signalétique des stands de vente.

La prestation complète proposée devra respecter les règles d'architecture de Comexposium et de l'APCA. Cf. *annexe 3 : règlements d'architecture Comexposium 2016 / annexe 4 : charte de bonne conduite APCA 2017*

### B/ Délais en amont du salon

- **24 novembre 2016** : Remise des réponses à l'Appel à Consultation sur l'implantation théorique
- **Début décembre 2016** : Résultat de la Commission d'achat pour le choix du prestataire retenu et transmission de l'implantation définitive au prestataire
- **3 janvier 2017** : Implantation et vues 3D définitives par le prestataire en fonction des plans retenus
- **13 janvier 2017** : Dépôt du projet d'architecture par le prestataire à l'organisateur
  - » Les plans « vus de dessus » avec les mentions d'échelle, de côtes et de positionnement des retraits
  - » Les plans « en coupe » avec les mentions d'échelle, de côtes et de hauteur des volumes projetés
- **3 février 2017** : Plans techniques
  - » Implantation des boîtiers électriques
  - » Implantation des éviers
  - » Implantation des élingues (hauteurs et poids)
  - » Plancher
- **A partir du 20 février 2017** : Montage du stand
- **23 février 2017 12H00** : Livraison des stands au CERVIA

### **C/ La réponse au présent Appel à Consultation**

Celle-ci devra comprendre pour ce salon:

- Un descriptif de la proposition
- Un devis détaillé complet poste par poste. Cf. annexe 5 : trame devis,
  - Pour le stand institutionnel, devis détaillé pour 200m<sup>2</sup> et un prix au m<sup>2</sup>
  - Pour les stands de vente collectifs (composé de modules de 6m<sup>2</sup>), devis détaillé pour 96 m<sup>2</sup> et un prix au m<sup>2</sup>
  - Pour les stands nus spécifiques – boulangers pâtisseries (base 25m<sup>2</sup>) – pâtisseries Macarons de réau (base 18m<sup>2</sup>), un devis détaillé et un prix au m<sup>2</sup>

Toutes propositions du prestataire au-delà du cahier des charges devront être devisées et apparaître en option.

- Un rétro planning
- Le descriptif de l'équipe dédiée et une plaquette de présentation de l'agence
- Un plan et une vue 3D pour chaque type de stands (institutionnel et stands de vente).

### **D/ Critères de jugement des offres**

La proposition du prestataire sera jugée au regard des critères suivants :

- De la bonne compréhension du présent appel à consultation,
- Du design, des rendus créatifs proposés pour le stand institutionnel et pour les stands de vente,
- Du respect des impératifs techniques en terme d'aménagement d'une part et en terme de signalétique d'autre part,
- Des moyens mis en œuvre pour le suivi sur place de l'ensemble de la prestation, avant et pendant le salon,
- Du respect de la trame de devis et du prix de la proposition, les budgets maximums étant de :
  - » Pour le stand institutionnel: **422€ /m<sup>2</sup>**
  - » Pour les îlots collectifs stands entreprises : **155€ /m<sup>2</sup>**

**Ces prix incluent la logistique et l'aménagement du stand. Ils n'incluent pas l'électricité, l'eau et la location de mobilier stipulés dans ce cahier des charges par un \*.**

### **E/ Engagements du prestataire**

Les stands doivent être montés et disponibles le jeudi 23 février à 12h impérativement.

Le prestataire assurera le transport, le montage et le démontage de tous les éléments des stands, ainsi que le nettoyage du stand la veille de l'ouverture au public.

Un service de maintenance doit être assuré la veille et le jour de l'ouverture du salon.

Un suivi doit être assuré pendant la durée du salon, afin de remédier à tout incident technique.

**Dans le cas contraire, si une prestation extérieure est nécessaire, elle sera refacturée au prestataire.**

L'éclairage du stand institutionnel et les prises électriques sont incluses. Cette prestation sera intégralement gérée par le prestataire. L'installation électrique sera sur réseau permanent ou intermittent, conformément aux indications données par le CERVIA Paris Île-de-France.



L'alimentation électrique générale ainsi que celle de chaque stand de vente et nu devra être prise en charge par le prestataire, y compris le raccordement électrique des équipements de froid ou de cuisson apportés par les exposants.

Le revêtement de sol, recouvrant toute la surface du stand, doit disposer d'un film plastique de protection pendant tout le montage, à retirer avant l'ouverture du salon.

### **Chapitre 3 : SALON DE L'AGRICULTURE 2017**

#### **A/ Thématique générale pour l'Ile-de-France pour son pavillon sur le Salon international de l'agriculture 2017**

**L'espace ILE-DE- FRANCE 2017 sera axé exclusivement sur l'agriculture et de manière moderne, contemporaine et originale montrera toute sa diversité.**

L'ensemble du projet devra donner une image **d'unité et d'homogénéité**, entre les différents îlots, espaces, signalétiques afin de conférer à l'espace ILE-DE-FRANCE une présence marquée et visible. Le message doit être fort, le bénéfice visiteur doit être immédiat.

Le stand exprimera l'étendu des objectifs et des bénéfices détaillés.

#### Thématiques

- **Une terre de grandes cultures**
- **Une agriculture à proximité de chez vous** : le bénéfice est immédiat pour le consommateur francilien.
- **Une agriculture incarnée** : l'agriculture est incarnée par les agriculteurs (faire venir les agriculteurs / portraits).
- **La SMART agriculture** : une agriculture d'avenir, mise en avant de l'aspect innovation et digitalisation des nouvelles pratiques agricoles.

*Cf. annexe 1 : Memento de la statistique agricole*

#### **B/ Constitution du pavillon ILE-DE-FRANCE**

L'espace **ILE-DE- FRANCE 2017** sera regroupé dans le HALL 3, Hall des Régions de France géré par l'APCA.

*Cf. annexe 6 : Répartition des Halls au salon de l'agriculture 2017*

L'espace ILE-DE- FRANCE se décomposera de la manière suivante :

- Un espace institutionnel (d'environ 200m<sup>2</sup>) constitué d' :
  - Un espace Visiteurs d'environ 120 m<sup>2</sup> à destination du grand public avec trois grands pôles
  - Un espace VIP (d'environ 80m<sup>2</sup>) pour les partenaires, professionnels, élus (à l'exclusion du grand public)

*Cf. partie C*

- De stands de ventes pour les producteurs (environ 140m<sup>2</sup>) incluant :
  - Des îlots collectifs de vente
  - Des stands nus

*Cf. partie D*



**L'implantation définitive de l'espace ILE-DE- FRANCE (surfaces des îlots et emplacement) sera connue au plus tard le 5 décembre 2016.**

### **C/ L'Espace Institutionnel**

Le cahier des charges a été rédigé sur la base d'un espace institutionnel carré (14 x 14) avec 4 angles. L'espace institutionnel comprendra un espace VIP et un espace visiteurs avec trois pôles.

L'espace visiteurs et ses trois pôles seront priorités dans leurs expositions. Un axe de circulation (chemin, parcours au sol, au plafond, jeu de lumière, astuce connectée...) permettra de faire circuler les visiteurs sur l'ensemble de l'espace quel que soit le pôle d'entrée.

Situé au centre des îlots de vente, il doit constituer le passage obligé pour les visiteurs et les professionnels se rendant sur l'espace ILE-DE-FRANCE. Il constitue à la fois un lieu d'exposition, de rencontres, de pédagogie et d'animation.

#### **1 : Aménagement global de l'espace institutionnel**

Le prestataire aura à sa charge de la conception du plan d'implantation de l'espace institutionnel à son démontage sur l'ensemble de l'espace.

Il prévoira de la moquette ou autre revêtement adapté pour l'ensemble du stand (hors réserve ou espace dégustation ou préparation où il faudra prévoir du lino (plus facilement nettoyable). Un plancher est prévu sur l'ensemble du stand (réservé et commandé directement par le CERVIA).

Le prestataire en charge de l'ensemble de l'électricité, de l'éclairage apportera une attention particulière à l'éclairage de l'espace institutionnel : VIP, 3 pôles et pont lumière.

Le prestataire aura en charge l'ensemble des éléments de marquage du stand, en complément des signalétiques hautes (logo, panneaux, murs imprimés...). L'ensemble des éléments graphiques seront fournis par le CERVIA. Des BAT devront être soumis au CERVIA pour validation.

Le prestataire pourra s'appuyer sur les banques photos du CERVIA et de ses partenaires pour illustrer si nécessaire les paysages, les exploitations, les productions et les hommes d'Ile-de-France.

#### **2 : Espace VIP**

L'espace VIP est destiné aux élus de la Région ILE-DE-FRANCE, aux Présidents des organismes professionnels et leurs invités, aux professionnels agricoles. Il sera réservé aux réunions de travail et à l'accueil de groupes lors de circuits de visites.

L'espace doit être de 80 m<sup>2</sup> avec réserve.

Cet espace VIP devra être isolé sur l'espace de 200m<sup>2</sup> du reste de l'îlot pour permettre de recevoir dans une relative tranquillité.

Il devra être modulable, afin de permettre de répondre à plusieurs moments/utilités :

- Espace de travail total
- Espace de travail et espace de déjeuner
- Espace déjeunatoire total



Un système de séparation (par ex : panneaux japonais ou autre système souple) doit être envisagé pour faciliter le cloisonnement ou l'ouverture.

A l'entrée du VIP, un comptoir accueil doit permettre d'accueillir les professionnels et les élus. L'accueil sera cogéré par les collaborateurs des différentes structures. Les personnes attendues à l'espace VIP y seront identifiées.

L'entrée du VIP doit pouvoir aussi être fermée facilement aux yeux du public. Il s'agit donc soit de décaler l'entrée, soit d'utiliser le même type de séparation (panneau japonais ou autre système pour masquer l'entrée) et préserver les professionnels de la vision directe du grand public.

<b>Espace VIP</b> <b>Détails techniques</b>	
Sol	Plancher* à revêtir de moquette Lino derrière bar et réserve
Aménagement	Un bar pouvant servir de plan de travail/dressage (plats livrés à assembler sur place) (le bar permetta de placer des tours réfrigérées dessous) (espace de déjeuner) Eclairage
Mobilier	Une armoire de rangement avec penderie pour vêtements et sacs fermant à clé* 4 tables et 12 chaises * (espace de travail) 5 tables et 20 chaises *(espace de déjeuner)
Matériel	Un frigo * Deux machines à café* Deux fontaines à eau* Une tireuse à bières* Tours réfrigérées * ou frigo*pouvant être insérés sous le bar – plan de dressage Lave-main autonome*
Branchement électrique	Des prises pour le branchement du matériel ci-dessus Une triplète facilement accessible pour permettre aux personnes dans le VIP de brancher leur téléphone portable ou ordinateur Une triplète pour le branchement de robots ménagers
Réserve 1 attenante au bar, fermant à clé – avec groom et code	Evier * Etagères de rangement Plan de travail Deux Patères Poubelles
Réserve 2 fermant à clé	Pour les compteurs électriques de l'institutionnel – cette réserve peut être positionnée ailleurs sur le stand institutionnel – les coffrets électriques doivent être séparés, protégés et accessibles.
Comptoir – banque pour 2 personnes, accueil à l'entrée	Avec rangement fermant à clé 2 tabourets haut*
Portes- séparations espaces	Entrée du VIP et cloisonnement si espace dit de déjeuner et espace travail
* loués ou fournis par le Cervia	

Les murs extérieurs du VIP devront être utilisés pour communiquer, en fonction de ce qui aura été possible sur le reste de l'espace.

Les murs peuvent être utilisés pour la végétalisation verticale ou la mise en avant de certaines filières ou produits, pour la valorisation de la politique agricole de la Région ILE-DE-FRANCE en faveur de ses professionnels et du territoire.

2 écrans TV\* avec système d'accroches sont à disposition.

### **3 : Espace VISITEURS**

L'espace Visiteurs d'environ 120 m<sup>2</sup> à destination du grand public devra être ouvert et permettre la circulation dans les trois grands pôles. Chaque pôle devra apporter un bénéfice immédiat au visiteur sur l'agriculture francilienne et l'ensemble permettra d'aborder la diversité de l'agriculture francilienne.

Trois grands pôles au minimum :

- **Une terre de grandes cultures** : Végétalisation ou autre système pour illustrer la filière
- **Une agriculture à proximité de chez vous** : un espace dédié à la valorisation de l'ensemble des bénéfices apportés par l'agriculture aux franciliens. (Bienvenue à la Ferme : invitation à aller dans les fermes d'Ile-de-France qui pratiquent des activités d'accueil (loisirs, hébergement, boutique à la ferme, ferme pédagogique... ) à quelques kilomètres de chez eux).
- **Animation**

**Chaque pôle quel que soit sa thématique permettra :**

- **D'apporter** un bénéfice immédiat sur l'agriculture pour le consommateur francilien, pour le visiteur du salon.
- **De représenter une agriculture incarnée** : l'agriculture doit être incarnée par les agriculteurs (présence d'agriculteurs ou de portraits).
- De véhiculer la **SMART agriculture** : une agriculture d'avenir, mise en avant de l'aspect innovation et digitalisation des nouvelles pratiques agricoles.

Chaque pôle devra pouvoir rester organisé et propre. Chaque pôle devra être autonome dans son stockage journalier. S'il fait l'objet d'animation, de distribution de documentations, jeux, gadgets..., de tablette connectée.... il devra comprendre des rangements fermés.

**Pôle 1 : Une terre de grandes cultures** : Espace filière-produits « végétalisé ou mise en scène» (environ 50m<sup>2</sup>)

**Premier objectif** : mettre en scène les filières, les productions et en premier lieu les grandes cultures : blé, orge, maïs... ainsi que le maraichage, l'élevage et l'horticulture et les produits emblématiques.

Ce pôle doit privilégier les grandes cultures et idéalement respecter les proportions réelles en termes de répartition blé, orge, maïs.... Cf. *annexe 7 : chiffres productions*.

Si l'espace ou la mise en scène proposé ne permet pas d'illustrer l'ensemble des filières, elles devront être illustrées soit dans l'espace animation enfants, soit sur les murs du VIP.



Ce pôle végétalisé, cette mise en scène des filières et productions devra être ludique, moderne originale, être incarnée (présence de portraits – tutoriel – vidéo – agriculteurs...). Les nouvelles technologies (drones, simulateur...) peuvent être utilisées.

Ce pôle est imaginé et géré dans sa totalité par le standiste. Il peut faire appel s'il le souhaite à un spécialiste type (jardins de Gally) ou créer un partenariat avec des agriculteurs ou lycées agricoles de la Région (cf. odyssée végétale). Le CERVIA pourra diriger le prestataire dans sa recherche.

Le prestataire a toute liberté pour scénographier cet espace. Les contraintes sont de **représenter les productions dans leur proportion, d'incarner cet espace et permettre la visualisation de chiffres.**

L'achat de végétaux sera en option dans le devis

*Cf. annexe 8 : Exemples de végétalisation, de mise en scène*

*Cf. annexe 9 : Agriculture connectée et mise en scène de chiffres*

Une quarantaine de caisses en bois\* (type caisse de légumes) sont à disposition du prestataire.

**Pôle 2 : Une agriculture à proximité de chez vous (environ 35m2):** un espace dédié à la valorisation de l'ensemble des bénéfices apportés par l'agriculture aux franciliens.

Ce pôle permettra de montrer toute l'étendue des bénéfices d'une agriculture proche du citoyen :

- La valorisation de la diversification et de l'agrotourisme avec les fermes « Bienvenue à la Ferme »,
- Les événements type balade du goût,
- L'innovation des entreprises agricoles franciliennes (mise en avant des initiatives innovantes pour illustrer la SMART Agriculture),
- La valorisation des différents savoir-faire agricoles, les métiers, la transmission, les formations, les aides à l'installation, le réseau des JA, l'avenir de l'agriculture,
- Les circuits de proximité avec le drive fermier..., Mangeons local en idf

Echange avec les visiteurs, présence de professionnels

Utilisation de la table interactive (propriété de la Région) *Cf. annexe 10 : photo de la table tactile*

Le rôle du prestataire sera d'organiser ce pôle en le conceptualisant dans la continuité de l'espace visiteurs. Il aménagera sols, structures, branchements électriques...

### **Pôle 3 : Animation (environ 35m2)**

Ce pôle aura un rôle de pédagogie.

Deux angles trouveront intérêt : **le faire soi-même** (faire son pain, faire son fromage, faire sa plantation (végétaux), découvrir les productions brutes, goûter...) et **l'agriculture connectée - la réalité augmentée** (lunette de réalité virtuelle, simulateur...). Ce pôle permettra de toucher le consommateur, le citoyen.

L'animation en elle-même fera l'objet d'un cahier des charges spécifique et sera géré par un prestataire animateur spécifique.



Le rôle du prestataire sera d'organiser ce pôle en le conceptualisant dans la continuité de l'espace visiteurs. Il aménagera sols, structures, branchements électriques...

#### **4 : Signalétique**

##### **1. Signalétique haute**

La signalétique haute doit reprendre le logo de la Région. Cette signalétique doit impérativement couvrir l'ensemble du stand institutionnel et doit se trouver à la hauteur maximale autorisée de **5,5m** (se référer au règlement d'architecture et à la charte de bonne conduite en annexes 3 et 4).

Elle doit être facilement repérable par le visiteur et peut faire l'objet de drops complémentaires. L'ensemble de la signalétique (signalétique haute sur l'espace institutionnelle et signalétique stands de vente) doit être cohérente et étudiée pour donner de la visibilité au pavillon ILE-DE-FRANCE. Elle pourra être travaillé afin d'intégrer un logo d'un des partenaires, le CERVIA Paris Ile-de-France précisera en janvier quels seront ces logos.

Les élingues seront louées par le Cervia. Le prestataire aura à sa charge le pont lumière et l'éclairage. Le prestataire proposera des épreuves graphiques (Bon à Tirer) avant impression.

##### **2. Habillage des poteaux**

En cas de présence d'un ou plusieurs poteaux sur l'îlot, le prestataire se chargera d'habiller le poteau et de proposer un habillage graphique. A ce titre, il réalisera un habillage spécifique montant jusqu'à 5,5m sans restriction.

Cet habillage sera en option dans le devis.

#### **D/ Les stands de vente**

Le cahier des charges a été rédigé sur la base de 140m<sup>2</sup> de stands de vente. Le plan définitif et les surfaces attribuées seront connus au plus tard le 5 décembre 2016.

Les stands de vente proposés par le CERVIA sont répartis en deux types de stands :

- Les îlots collectifs de vente (stands de 6m<sup>2</sup>, ou multiple de 6m<sup>2</sup>) en structure modulaire,
- Les stands nus - 2 au maximum (sous réserve des réservations : un stand pâtisseries MACARONS DE REAU, un stand boulangers)

Le CERVIA vend des stands aux agriculteurs, artisans et IAA d'Île-de-France, ces espaces sont proposés avec un prix de vente calculé selon le prix de revient du stand. Le prix intègre les frais de location de l'espace, d'électricité, de nettoyage et d'aménagement du stand. **C'est pourquoi le prestataire devra impérativement fournir un devis détaillé selon les postes de dépenses renseignés dans la trame de devis en annexe 5. Cf. annexe 5 : trame devis**

Des visuels des producteurs (portraits disponibles au CERVIA) pourront être utilisés si le prestataire propose de mettre en scène les chefs d'entreprises. Sont aussi disponibles des visuels de paysages, productions, etc.

## **1 : Les îlots collectifs de vente**

Chaque îlot doit être composé comme suit :

- » Plancher technique\*
- » Moquette (fournie par l'organisateur)
- » Stand collectif (type modulaire), avec comptoir avec ouverture en porte western ou autre système (0,80m de large, 0,90m de hauteur)
- » Etagère sous le comptoir (en option)
- » Réserve collective avec porte fermant à clef (prévoir une clef par exposant, équipée d'étagères, de patères, de poubelle support et sacs poubelles)
- » Une prise électrique par exposant (suivant les commandes faites par les exposants)

En hauteur

- » Elingues \*
- » Pont lumière
- » Un bandeau périphérique avec enseigne
- » Un spot par mètre linéaire avec raccordement électrique

\* fourni par le Cervia

Certains exposants apportent des vitrines réfrigérées ou des tireuses à bière. Ce matériel est alors à inclure dans l'aménagement du stand : habillage en façade et « découpe » du comptoir.

La taille de la réserve collective est établie selon la règle suivante :

- Chaque exposant a une quote-part de 1m<sup>2</sup> de réserve par 6m<sup>2</sup> de stand déduit de la taille de son stand. Par exemple, si on considère un îlot de 36m<sup>2</sup> avec 6 stands collectifs de 6m<sup>2</sup> chacun, la réserve sera de 6m<sup>2</sup> et les stands de vente de 5m<sup>2</sup> chacun.

Suite à l'implantation des stands, le prestataire devra également respecter une homogénéité des mètres linéaires attribués à chaque exposant. En effet, chaque stand doit bénéficier de la même surface de vente sur l'allée.

**Il sera demandé au prestataire de fournir un devis sur la base de 96m<sup>2</sup> de stands de vente (composé de modules de 6m<sup>2</sup>). Cf. annexe 5 : trame devis**

## **2 : Les stands nus**

Les exposants ont la possibilité de prendre un stand nu. Dans le cas d'un stand nu, il sera aménagé comme suit :

- » Un spot par mètre linéaire
- » Des cloisons de séparations
- » Bandeau périphérique avec enseigne

### **Stands particuliers éventuels :**

#### **Îlot Boulangerie – Pâtisserie**

Pour cet îlot, il faudra prévoir en sus:

- » Revêtement lino sans plancher technique,
- » Eclairage périphérique (1spot /ml),
- » Comptoir de vente de 7 mètres linéaires environ,
- » Habillage des tours réfrigérés.



Le stand boulangerie aménagé pour la fabrication et la vente de pain, animé par des artisans boulangers de Paris, est équipé comme suit :

- » Un four de boulanger : installé par une société extérieure,
- » Un pétrin : installé par une société extérieure,
- » Un tour réfrigéré 3 portes sur roulettes : installé par une société extérieure,
- » une diviseuse : installée par une société extérieure.

Cet exposant installe l'ensemble de son stand (aucune intervention à prévoir). Le stand doit comprendre dans certains cas des cloisons de séparation en fonction de la taille de l'îlot et du stand.

### **Stand pâtissier - Macarons de Réau**

Le stand des Macarons de Réau doit comprendre :

- » Un habillage des devantures de comptoirs dans la continuité des stands de vente collectifs,
- » L'exposant installe le reste de son matériel (spots, résillage seul).

### **3 : Signalétique**

Une attention particulière doit être fournie sur la signalétique des stands de vente afin d'accentuer la visibilité Région ILE-DE-FRANCE en complémentarité de la signalétique haute de l'espace institutionnel.

#### **1. Enseigne exposant**

Celle-ci est positionnée sur le bandeau périphérique des stands. Les exposants disposent d'une enseigne par stand et deux s'ils ont un angle.

Dans cette enseigne doivent apparaître :

- » Le nom commercial de l'exposant,
- » Son numéro de stand,
- » Le logo de la région Île-de-France

#### **2. Autre signalétique**

Le prestataire pourra proposer de la signalétique complémentaire pour habiller les stands de vente aux couleurs de la Région Île-de-France, en homogénéité avec la signalétique de l'espace institutionnel.



## **Chapitre 4 : MODALITES D'EXECUTION DE LA PRESTATION**

### **A/ Conduite de la prestation**

Le titulaire désignera le nom et les coordonnées professionnelles de la personne chargée de conduire et de diriger l'exécution des prestations en son nom. Si cette personne n'est plus en mesure d'accomplir sa mission, le titulaire doit en aviser immédiatement la personne responsable du marché au CERVIA Paris Île-de-France. A ce titre l'obligation lui est faite de désigner un remplaçant et d'en communiquer le nom et les titres sans délai.

La personne chargée de suivre et de coordonner le marché pour le compte du CERVIA Paris Île-de-France est Madame Bénédicte DUPONT, Directrice adjointe en charge du management opérationnel et pour le suivi opérationnel Lucie Rolland, Chargée de projet.

### **B/ Procédure de marché du CERVIA Paris Île-de-France**

Les achats font l'objet d'une mise en concurrence par voie de publicité sur le site internet de l'organisme.

Ces achats sont étudiés par une « commission technique » réunie par les services qui étudie les offres aux fins d'une présentation à une « commission d'achats » composée et convoquée par la présidence et constituée de membres du bureau.

### **C/ Durée du marché**

Le présent marché prend effet à compter de sa date de notification au titulaire. Il prend fin à l'issue de la période de démontage du dernier salon du lot choisi.

### **D/ Durée d'exécution de chaque prestation**

Le délai d'exécution, de conception et de réalisation de l'espace Région Île-de-France au Salon de l'Agriculture 2017 devra être conforme au rétro planning fourni par le titulaire.

### **E/ Résiliation pour cas de force majeure**

Si le CERVIA Paris Île-de-France est mis dans l'impossibilité d'exécuter le marché du fait d'un événement ayant le caractère de force majeure, il peut mettre fin à la consultation sans aucune contrepartie.

### **F/ Modalites de paiement**

Chaque projet de salon pourra donner lieu au versement d'un acompte, dans la limite de 30% du montant global de la prestation.

A l'appui de sa demande de paiement, le titulaire fournit une facture, établie en un original et une copie, qui portera, outre les mentions légales, les indications suivantes:

- Nom et adresse du créancier,
- Numéro de SIRET (15 chiffres),
- Numéro de compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé dans l'acte d'engagement (joindre un relevé d'identité bancaire ou postale),



- Le numéro et la date de la consultation,
- L'intitulé de la prestation et sa date de réalisation,
- Le montant hors TVA, le taux et le montant de la TVA, le montant TTC des prestations exécutées.

## **Chapitre 5 : DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION**

L'agence est invitée à confirmer le plus rapidement par mail sa participation à la présente consultation : [lucie.rolland@cervia.fr](mailto:lucie.rolland@cervia.fr)

Cet appel à consultation tient lieu de brief.

La remise des offres se fera le **jeudi 24 novembre 2016 à 16 heures** dernier délai. Le dossier complet de réponse devra soit être déposé en main propre à l'accueil du CERVIA Paris Île-de-France, soit envoyé par courrier, le cachet de la poste faisant foi. Un deuxième exemplaire de ce dossier doit également être envoyé par mail avec accusé de réception du CERVIA Paris Île-de-France.

Le choix du prestataire sera notifié par courrier.

CERVIA Paris-Île-de-France, 43 Bd Haussmann, 75009 PARIS  
Tél. : 01 55 34 37 00 – Fax : 01 55 34 37 11  
Email : [lucie.rolland@cervia.fr](mailto:lucie.rolland@cervia.fr)

Sites Internet :  
[cervia.fr](http://cervia.fr)  
[mangeonslocal-en-idf.fr](http://mangeonslocal-en-idf.fr)

## **Chapitre 6 : ANNEXES**

[Annexe 1 : mémento de la statistique agricole](#)

[Annexe 2 : plaquette de présentation SIA 2017](#)

[Annexe 3 : règlements d'architecture Comexposium 2016](#) (dans l'attente de la version 2017 – disponible début Décembre)

[Annexe 4 : charte de bonne conduite APCA 2017](#)

[Annexe 5 : trame devis](#)

[Annexe 6 : répartition des Hall au salon de l'agriculture 2017](#)

[Annexe 7 : chiffres productions](#)

[Annexe 8 : exemples de végétalisation, de mise en scène](#)

[Annexe 9 : agriculture connectée et mise en scène de chiffres](#)

[Annexe 10 : photo de la table tactile](#)